

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
8 JUILLET 2024**

#À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue à la salle communautaire de l'Église Sainte-Élisabeth de North Hatley, à 19 h.

SONT PRÉSENTS les conseillers suivants :

- | | |
|----------------------|------------------------|
| 1. Michel Desrosiers | 4. Elizabeth FEE |
| 2. Carrol HALLER | 5. |
| 3. Danielle DUPRÉ | 6. Andrew J. PELLETIER |

EST ABSENTE : David WILSON

FORMANT QUORUM sous la présidence de Marcella DAVIS-GERRISH, Mairesse

AUSSI PRÉSENTS : Benoit TREMBLAY, directeur général et greffier-trésorier et Bruno BÉLISLE, directeur général adjoint.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 juin 2024
3. Informations émanant du Conseil
4. Période de questions portant sur les sujets apparaissant à l'ordre du jour

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

5. Adoption de l'organigramme de l'organisation municipal
6. Nomination de membres sur le comité consultatif d'urbanisme et de patrimoine (CCUP)
7. Autorisation pour l'utilisation du système de gestion de l'application de la loi sur les archives (gala) pour l'élaboration et la soumission de ses règles de conservation;

RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL

8. Embauche d'un journalier saisonnier aux travaux publics
9. Embauche d'une sauveteuse / monitrice – Plage Pleasant View

FINANCES ET TRÉSORERIE

- 10 Acceptation des comptes à payer
- 11 Rapports des salaires nets – 2024-06
- 12 *Règlement numéro 2024-762 – Règlement de financement des frais de refinancement du Règlement d'emprunt numéro 2007-515 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement Avis de motion et dépôt du règlement pour le paiement des frais de refinancement de l'emprunt 45050-13 qui vient à échéance le 9 septembre 2024. Les frais de refinancement sont estimés à un maximum de 2 % du montant à refinancer.*

GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS

- 13 Octroi de contrat - Services de mise en plan préliminaire projet Pleasant View

URBANISME, PATRIMOINE ET ENVIRONNEMENT

- 14 PIIA insertion - 1035 rue Massawippi (transformation, ajout de fenêtres)
- 15 *Règlement numéro 2005-483 - Règlement sur les compteurs d'eau et les régulateurs de pression - Avis de motion*

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 16 Location de petites embarcations – Entente avec l'entreprise de location Des Quatre Lacs

SÉCURITÉ PUBLIQUE

VARIA

- 17 Période de questions portant sur les sujets locaux d'intérêt public
- 18 Levée de l'assemblée

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
8 JUILLET 2024**

2024-07-08.01 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

MOI, DANIELLE DUPRÉ, PROPOSE

QUE l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout de 2 points (13 et 15) et la modification de l'ordre des points à l'ordre du jour.

2024-07-08.02 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 JUIN 2024**

MOI, CARROL HALLER, PROPOSE

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2024 soit adopté.

2024-07-08.03 **INFORMATIONS ÉMANANT DU CONSEIL**

La mairesse et les conseillers informent les citoyens de différents dossiers sur lesquels ils sont intervenus et d'événements à venir.

- Collecte gros rebus
- Test de système d'alerte
- Vente de garage NHRS
- Heures station de lavage
- Coupon d'entrée à la plage
- Surveillance citoyenne contacter la SQ
- Concerts parc Dreamland
- Réunion extraordinaire
- Demande de réduction de la consommation d'eau
- « Shakespeare in the park »

2024-07-08.04 **PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES SUJETS APPARAISSANT À L'ORDRE DU JOUR**

INTERVENANTS	OBJETS	
QUESTIONS ADRESSÉES PAR COURRIEL		
JEAN-FRANÇOIS LOISELLE (CH CAPELTON)	Q	Est-ce possible de vendre les groupes de billets pour la plage directement là-bas ?
	R	C'est ce qui était prévu. Une personne viendra les récupérer à l'Hôtel de ville, pour le reste, ce sera à la plage.
RAYMONDE BEAUDOIN (CH CAPELTON)	Q	1. C'est difficile de réserver aux terrains de tennis. La boîte vocale est pleine. 2. La barrure de la clôture des terrains de tennis est difficile à ouvrir.
	R	Nous allons vérifier et faire le nécessaire.

2024-07-08.05 **ADOPTION DE L'ORGANIGRAMME DE L'ORGANISATION MUNICIPALE**

ATTENDU QUE la Direction souhaite revoir l'organigramme du personnel afin de refléter les besoins actuels et futurs en ressources humaines;

ATTENDU QUE la Direction a présenté l'organigramme projeté aux membres du Conseil le 13 juin dernier et que certaines composantes de l'organigramme entreront en vigueur dès maintenant et que d'autres entreront en vigueur dès janvier 2025;

ATTENDU QUE la Direction a proposé un nouvel organigramme qui prend en considération le départ à la retraite d'un employé et la création d'un poste aux loisirs et à la vie communautaire;

MOI, MICHEL DEROSIERS, PROPOSE

QUE l'organigramme soit adopté et mis en place;

QUE la Direction fasse état au Conseil de la progression de la mise en place de l'organigramme au moment opportun;

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
8 JUILLET 2024**

QUE les changements à l'organigramme prévus en 2024 n'aient pas d'impacts sur le budget actuel.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2024-07-08.06

NOMINATION DE MEMBRES SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET DE PATRIMOINE (CCUP)

ATTENDU QUE les dispositions du Règlement 2024-752 - « *Règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme et de patrimoine* » prévoit la nomination de 6 membres résidents à son comité;

ATTENDU QU' un appel de candidatures a été transmis à la population;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la candidature de Mme Marie FOUQUETTE et M. Claude AUBRY;

MOI, MICHEL DESROSIERS, PROPOSE

D'ACCEPTER la candidature de Mme Marie FOUQUETTE et de M. Claude AUBRY à titre de membre du CCUP pour une période de trois (3) ans à compter du 8 juillet 2024.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2024-07-08.07

AUTORISATION POUR L'UTILISATION DU SYSTÈME DE GESTION DE L'APPLICATION DE LA LOI SUR LES ARCHIVES (GALA) POUR L'ÉLABORATION ET LA SOUMISSION DE SES RÈGLES DE CONSERVATION;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (L.Q.R.), chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

ATTENDU QU' en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

ATTENDU QUE la Municipalité du village de North Hatley est un organisme public visé au paragraphe 4° de l'annexe de cette loi;

ATTENDU QUE la Municipalité du village de North Hatley désire utiliser le système de Gestion de l'application de la Loi sur les archives (GALA) pour l'élaboration et la soumission de ses règles de conservation;

ATTENDU QUE la Municipalité du village de North Hatley n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution;

MOI, CARROL HALLER, PROPOSE

D'autoriser Marie-Chantal Giguère à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2024-07-08.08

EMBAUCHE D'UN JOURNALIER SAISONNIER AUX TRAVAUX PUBLICS

MME MARCELLA DAVIS GERRISH SE RETIRE DE LA RENCONTRE.

ATTENDU QU' il est nécessaire de procéder à l'embauche d'un employé saisonnier afin d'assurer certaines opérations durant la saison estivale;

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
8 JUILLET 2024**

ATTENDU QUE nous avons reçu la candidature de M. George DAVIS;

MOI, DANIELLE DUPRÉ, PROPOSE

QUE M. George DAVIS soit nommé au poste de journalier saisonnier aux travaux publics pour la période du 2 juillet 2024 au (ou vers le) 3 septembre 2024 au taux horaire de 19,00\$ / h tel que prévu à l'échelle salariale en vigueur.

QUE les conditions d'emploi prévues au guide de gestion du personnel relativement aux employés contractuels soient appliquées.

MME MARCELLA DAVIS GERRISH RÉINTÈGRE LA RENCONTRE.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2024-07-08.09

EMBAUCHE D'UNE SAUVETEUSE / MONITRICE – PLAGES PLEASANT VIEW

ATTENDU QUE le processus de recrutement réalisé en vue de pourvoir les postes disponibles pour la prestation des activités à être tenues à la plage Pleasant View au cours de la prochaine saison estivale ;

ATTENDU QUE les dépenses reliées aux opérations estivales 2024 de la Plage Pleasant View sont partagées entre la Municipalité et le Canton de Hatley;

MOI, DANIELLE DUPRÉ, PROPOSE

QUE la Municipalité procède à l'embauche de Mme Tessa ANDERSON à titre de sauveteuse et monitrice;

QUE Mme ANDERSON soit embauchée pour la période du 15 juin au 2 septembre (inclusivement), selon des horaires, salaires et tâches établis dans un contrat de travail individuel selon l'emploi, les qualifications et l'expérience ;

QUE les conditions d'emploi prévues au Guide de gestion du personnel relativement aux employés contractuels soient appliquées.

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-50-141.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2024-07-08.10

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE les comptes à payer de la Municipalité ont été vérifiés par le conseil;

MOI, ANDREW J PELLETIER, PROPOSE

D'accepter le paiement des comptes fournisseurs selon le relevé présenté en date du 8 juillet par le Service de trésorerie, d'une somme de 421 030,49 \$.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2024-07-08.11

RAPPORTS DES SALAIRES NETS – 2024-06

ÉLUS	8 061,53 \$
PERMANENTS	37 062,28 \$
SAISONNIERS	1 438,48 \$
TOTAL	46 562,29 \$

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
8 JUILLET 2024**

2024-07-08.12

RÈGLEMENT 2024-762 – RÈGLEMENT DE FINANCEMENT DES FRAIS DE REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2007-515 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

MOI, ANDREW J PELLETIER, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une prochaine séance du conseil, le règlement numéro 2024-762 dont l'objet vise à pourvoir aux frais de refinancement du règlement d'emprunt 2007-515 ;
- Dépose le projet du règlement numéro 2024-762 intitulé règlement de financement des frais de refinancement du règlement d'emprunt 2007-515.

2024-07-08.13

OCTROI DE CONTRAT - SERVICES DE MISE EN PLAN PRÉLIMINAIRE PROJET PLEASANT VIEW

ATTENDU QUE le projet de réfection du bâtiment Pleasant View tel que présenté au PRACIM;

ATTENDU QUE la prochaine étape du projet prévoit la mise en plan (architecture) préliminaire;

ATTENDU QUE le chargé de projet a procédé à un appel de propositions auprès de firmes d'architectes et que les soumissionnaires suivants ont proposé :

FIRME	MONTANT	CONFORMITÉ
1628 INC	21 200,00\$ + TX	OUI
DAVID LESLIE ARCHITECTE	8 500,00\$ + TX	OUI

MOI, MICHEL DESROSIERS, PROPOSE

QUE le contrat soit octroyé à David Leslie, architecte pour un montant de 8 500,00\$ plus taxes.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :		ADOPTÉ			

2024-07-08.14

RÈGLEMENT 2024-759 – RÈGLEMENT SUR LES COMPTEURS D'EAU ET LES RÉGULATEURS DE PRESSION - AVIS DE MOTION

MOI, ANDREW J PELLETIER, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une prochaine séance du conseil, le règlement numéro 2024-759 dont l'objet vise à réviser les modalités du *Règlement numéro 2005-483*.

2024-07-08.15

PIIA INSERTION - 1035 RUE MASSAWIPPI (TRANSFORMATION, AJOUT DE FENÊTRES)

ATTENDU QUE la présentation du projet pour l'ajout de deux fenêtres sur la façade avant du bâtiment, lors du CCUP du 11 juin 2024 ;

ATTENDU QUE les membres du CCUP recommandent favorablement et unanimement le projet tel qu'il a été présenté ;

MOI, MICHEL DESROSIERS, PROPOSE

QUE le conseil municipal autorise le projet présenté.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :		ADOPTÉ			

2024-07-08.16

LOCATION DE PETITES EMBARCATIONS – ENTENTE AVEC L'ENTREPRISE DE LOCATION DES QUATRE LACS

ATTENDU QUE la Municipalité opère la location des quais à la Marina;

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
8 JUILLET 2024**

ATTENDU QUE la Municipalité possède de petites embarcations et quelle désire les rendre disponibles à la location directement à la Marina;

ATTENDU QUE l'entreprise « Location des Quatre Lacs inc » a déposé une offre de service en ce sens;

Moi, MICHEL DESROSIERS, propose

Que le conseil accepte l'offre de service exclusivement à l'entreprise « Location des Quatre Lacs inc » pour une durée d'une année au montant de 10 000 \$ plus taxes selon les conditions énoncées dans un contrat établi entre les parties.

Que la Mairesse, Mme MARCELLA DAVIS GERRISH, et le Directeur général et Greffier Trésorier, M. BENOIT TREMBLAY soient autorisés à signer l'entente de service.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2024-07-08.17

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR DES SUJETS LOCAUX, D'INTÉRÊT PUBLIC

IL EST POSSIBLE DE POSER DES QUESTIONS VERBALES EN PRENANT SOIN DE DIRE VOS NOMS, ADRESSE. ET VILLE.

CERTAINES QUESTIONS ONT ÉTÉ ADRESSÉES PAR COURRIEL AVANT LA RENCONTRE. CERTAINES RÉPONSES PEUVENT ÊTRE DIFFÉRENTES DU FICHER AUDIO, CAR ELLES ONT ÉTÉ RÉPONDUES APRÈS LA SÉANCE.

INTERVENANTS	OBJETS
QUESTIONS ADRESSÉES PAR COURRIEL	
JEAN-FRANÇOIS LOISELLE (CH CAPELTON)	Q 1. Quels sont les emprunts majeurs de la Municipalité? 2. La location des embarcations débute à quel moment 3. Pourrait-on franciser le nom des parcs Dreamland et Pleasant View
	R 1. Les emprunts sont pour les infrastructures de la Municipalité et non pour le pont. 2. Ces noms ont été donnés par les familles qui ont fait les dons ou par les entreprises qui opéraient ces lieux.
PASCALE DANGOISSE (RUE LAFLEUR)	Q. 1. Comment est géré le terrain à l'arrière de l'hôtel de ville ? 2. Pourquoi la mairesse a quitté la rencontre lors du pont de l'embauche d'un journalier? 3. Y aurait-il moyen de financer la dette d'une autre façon? 4. Est-ce qu'on pourrait écrire les procès-verbaux sous une forme plus inclusive plutôt qu'à dominance masculine ? 5. Qu'est-ce qui explique la différence de prix pour les firmes d'architecte ? 6. Comment fonctionne le contrat avec les Quatre lacs?
	R. 1. Toute demande d'accès doit passer par la Municipalité. M Loiselte nous informe qu'il a autorisé quelqu'un à y circuler pour enlever de la broche. 2. La mairesse a quitté parce que l'embauche concerne

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
8 JUILLET 2024**

		<p>un membre de sa famille.</p> <p>3. Les emprunts de moins de 100 000 \$ peuvent être financés par une institution financière, sinon ça passe par des billets ou des obligations.</p> <p>4. Nous allons vérifier ce qui est possible</p> <p>5. Ce sont des firmes différentes qui ont des coûts d'opération différentes.</p> <p>6. Nous fournissons les embarcations et ils fournissent la main d'œuvre. La firme a fait une offre à la Municipalité que nous avons accepté. C'était la seule soumission que nous avons eu à ce sujet.</p>
<p>CLAUDE GENDRON (RUE SÉGUIN)</p>	Q.	<p>1. Pourquoi les lumières installées sous les panneaux 30 km ne fonctionnent plus sur Capelton ?</p> <p>2. Pourrait-on avoir un règlement avec des conséquences financières pour les gros rebus.</p>
	R.	<p>1. C'est un projet pilote, il y a un problème avec les lumières mais ça relève du MTQ.</p> <p>2. Un règlement de nuisance peut être appliqué, nous allons vérifier.</p>
<p>JEAN-FRANÇOIS LOISELLE (CH CAPELTON)</p>	Q.	<p>1. Qu'en est-il de la réfection de la route 108 jusqu'à la 143.</p> <p>2. Blocage du chemin Magog ?</p> <p>3. M. Percy donnait 15 minutes de plus de location aux personnes qui louaient dans un Airbnb de la Municipalité.</p>
	R.	<p>1. Le MTQ est responsable de cette route.</p> <p>2. Il n'y a pas de règlement pour le blocage du chemin. C'était pour la sécurité des travailleurs</p> <p>3. Vous devrez communiquer avec l'opérateur pour savoir si c'est encore possible.</p>
<p>CLAUDE AUBRY (RUE MASSAWIPPI)</p>	Q.	<p>Il y a un projet de déposé pour l'agrandissement du 977 rue Massawippi ?</p>
	R.	<p>Oui pour le 977 mais pas pour l'agrandissement</p>
<p>CLAUDE GENDRON (rue Sherbrooke)</p>	Q.	<p>Panneaux de vitesse sur la rue Sherbrooke - 30 km en montant, 40 km en descendant</p>
	R.	<p>Nous allons vérifier et faire le nécessaire</p>
<p>MARIE PARENT (RUE MASSAWIPPI)</p>	Q.	<p>1. Lampadaires oubliés sur Massawippi. Il s'éteint et se rallume.</p> <p>2. Barrage sur chemin Magog - La firme ne respectent pas les normes de la CNESST</p> <p>3. Dépôt des gros rebus d'avance</p>
	R.	<p>1. On va vérifier et faire le nécessaire</p> <p>2. Un plan de signalisation nous a été fournis par un ingénieur en circulation. Nous allons revoir nos règlements en ce sens.</p> <p>3. Rien n'est spécifique dans nos règlements pour l'heure de dépôt des gros rebus sur le bord de la route. Nous allons vérifier dans nos règlements.</p>

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
8 JUILLET 2024**

JEAN FRANCOIS LOISELLE	Q	1. Il y a une planche à réparer à la Marina, sur le côté gauche. 2. Entente entre NH et le Canton et l'Association de la fête nationale
		1. Nous allons vérifier la planche 2. Il semble que nous avons remis toutes les sommes qui étaient prévues à l'entente.
CLAUDE AUBRY (RUE MASSAWIPPI)	Q	Les lumières de rues sont assez étincelantes
	R	On va vérifier si on peut faire quelque chose.

2024-07-08.18

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 19H58, les sujets apparaissant à l'ordre du jour ayant été traités ;

MOI, ELIZABETH FEE, PROPOSE que la séance soit levée et fermée.

MARCELLA DAVIS-GERRISH
Mairesse

BENOIT TREMBLAY
Directeur général

Je, MARCELLA DAVIS-GERRISH, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.